

**BY-LAW NO. 05-2023**

**RÈGLEMENT N° 05-2023**

**By-Law adopting the Municipal Maturity  
Model for Bilingualism**

**Règlement adoptant le Modèle de  
maturité municipal en matière de  
bilinguisme**

WHEREAS a vibrant Francophone community has been present in Manitoba since the 18<sup>th</sup> century;

ATTENDU QU'il existe une communauté francophone dynamique au Manitoba depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle;

AND WHEREAS, under the authority of section 23 of the *Manitoba Act*, French and English enjoy equal status in the legislative and judicial spheres in Manitoba;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, le français et l'anglais jouissent d'un statut égal dans les domaines législatif et judiciaire au sein de la province;

AND WHEREAS the Rural Municipality of Ellice – Archie (hereinafter referred to as “the Municipality”) recognizes the role that various linguistic and cultural communities have played in its foundation, growth and prosperity;

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Ellice – Archie (ci-après « la Municipalité ») reconnaît le rôle qu'ont joué diverses communautés linguistiques et culturelles dans sa fondation, sa croissance et sa prospérité;

AND WHEREAS the Municipality recognizes the special and essential role that the English and French linguistic communities have played in its founding, growth and prosperity, and the special and essential role that the English and French linguistic communities will play in its future growth and prosperity;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît le rôle particulier et essentiel qu'ont joué les communautés francophone et anglophone dans sa fondation, sa croissance et sa prospérité, ainsi que le rôle particulier et essentiel des communautés francophone et anglophone dans sa croissance et sa prospérité dans l'avenir;

AND WHEREAS the Municipality has always been concerned with respecting the English and French linguistic communities and their particular linguistic needs, particularly with respect to the delivery of its services and communications, its governance and the integration of English and French in its strategies and priorities, and the engagement and efficient use of its human resources;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est toujours souciee de respecter les communautés francophone et anglophone et leurs besoins linguistiques particuliers, notamment quant à la prestation de ses services et à ses communications, sa gouvernance et l'intégration du français et de l'anglais dans ses stratégies et priorités, et la mobilisation et l'utilisation efficace de ses ressources humaines;

AND WHEREAS the Municipality wishes to take greater account of the respect of French and English, and of its commitments to both languages, when delivering services to and communicating with the public;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite toujours mieux tenir compte du respect du français et de l'anglais, et de ses engagements en matière des deux langues, dans sa prestation de services et dans ses communications avec le public;

AND WHEREAS the Municipality always wishes to improve the quality of its service

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite toujours rehausser la qualité de sa prestation

delivery and its communications with the public;

AND WHEREAS the Municipality wishes to embed the provision of services in English and French in its governance and integrate it into its strategies and priorities;

AND WHEREAS the Municipality wishes its leaders to further promote and support English and French as a fundamental value of the Municipality;

AND WHEREAS the Municipality wishes to better reflect the respect of French and English in its bilingualism commitments for an efficient use of human resources and an increased engagement of its employees;

AND WHEREAS the Municipality wishes to better ensure the learning, training and development of its human resources in both French and English;

AND WHEREAS subsection 147.1 (1) of the *Municipal Act* grants council the authority to pass by-laws respecting French-language services;

THEREFORE, the Council of the Rural Municipality of Ellice – Archie enacts as follows:

#### Definitions

1. In this by-law,

“**Municipal Maturity Model for Bilingualism**” means the document in Schedule I of this by-law; (« *Modèle de maturité municipale en matière de bilinguisme* »)

“**French-language services by-law**” means French-language services by-law as defined in *The Municipal Act*. (« *règlement sur les services en français* »)

#### Purpose

2. The purpose of this by-law is to:

- (a) ensure that the Municipality respects both English and French in its delivery of services to the public and

de services et de ses communications avec le public;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite enchâsser la prestation de services en français et en anglais dans sa gouvernance et l’intégrer à ses stratégies et priorités;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que ses dirigeants assurent toujours mieux la promotion et le soutien du français et de l’anglais en tant que valeur fondamentale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mieux tenir compte du respect du français et de l’anglais de ses engagements en matière de bilinguisme pour une utilisation efficace des ressources humaines et une mobilisation accrue de ses employés

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite toujours mieux assurer l’apprentissage, la formation et le perfectionnement de ses ressources humaines en français et en anglais;

ATTENDU QUE le paragraphe 147.1 (1) de la *Loi sur les municipalités* accorde au conseil le pouvoir d’adopter des règlements sur les services en français;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité rurale de Ellice – Archie adopte ce qui suit :

#### Définitions

1. Les définitions suivantes s’appliquent au présent règlement.

« **Modèle de maturité municipale en matière de bilinguisme** » document à l’annexe I du présent règlement. (“*Municipal Maturity Model for Bilingualism*”)

« **règlement sur les services en français** » règlement sur les services en français au sens de la *Loi sur les municipalités* (“*French-language services by-law*”)

#### Objet

2. Le présent règlement a pour objet :

- a) d’assurer le respect par la Municipalité du français et de l’anglais dans sa prestation de

in its communications with the public;

(b) ensure respect by the Municipality of English and French in its governance, leadership and strategic direction;

(c) ensure that the Municipality respects both English and French in the management of its human resources;

(d) enhance the vitality of Manitoba's Francophone community and support and assist its development.

services au public et dans ses communications avec le public;

b) d'assurer le respect par la Municipalité du français et de l'anglais dans sa gouvernance, son leadership et son orientation stratégique;

c) d'assurer le respect par la Municipalité du français et de l'anglais dans la gestion de ses ressources humaines;

d) de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement.

### **Adoption of the Municipal Maturity Model for Bilingualism**

3. The Municipality adopts the Municipal Maturity Model for Bilingualism in Schedule I as a guide to achieving the purposes set out in Section 2.

### **Minutes published in French and English**

4. The minutes of each regular meeting of Council shall be kept in English and French and shall be printed and published in English and French within 30 days of the regular meeting.

### **By-laws published in French and English**

5. By-laws of the Municipality shall be kept in English and French and shall be printed and published in English and French within 30 days of the passing of the by-law.

### **Equal prominence**

6. Where a document is printed pursuant to sections 4 and 5, it shall be given equal prominence in French and in English.

### **Initial process**

7. Pursuant to the Municipal Maturity Model for Bilingualism, the Municipality shall prepare and publish a report in the form prescribed in Schedule II within 120 days of the adoption of this by-law, or, after adoption of this by-law, within 120 days after the Association of Manitoba Bilingual Municipalities (hereinafter "AMBM") confirms its support in terms of human and financial resources for the implementation of the Municipal Maturity Model for Bilingualism.

### **Adoption du Modèle de maturité municipal en matière de bilinguisme**

3. La Municipalité adopte le Modèle de maturité municipal en matière de bilinguisme à l'annexe I comme guide dans l'atteinte des objets nommés à l'article 2.

### **Procès-verbaux publiés en français et en anglais**

4. Les procès-verbaux de chaque réunion ordinaire du conseil sont tenus en français et en anglais, et sont imprimés et publiés en français et en anglais dans les 30 jours qui suivent la tenue de la réunion ordinaire.

### **Règlements publiés en français et en anglais**

5. Les règlements de la Municipalité sont tenus en français et en anglais, et sont imprimés et publiés en français et en anglais dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement.

### **Importance**

6. Dans les textes visés aux articles 4 et 5, il est donné égale importance au français et à l'anglais.

### **Démarche initiale**

7. En application du Modèle de maturité municipal en matière de bilinguisme, la Municipalité rédige et publie un rapport en la forme prescrite à l'annexe II dans les 120 jours qui suivent l'adoption du présent règlement, ou, après l'adoption du présent règlement, dans les 120 jours qui suivent la confirmation par l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (ci-après "AMBM") de son appui en ressources humaines et financières à l'application du Modèle de maturité municipal en matière de bilinguisme.

**Annual report**

8. The Municipality shall prepare and submit a report annually, on the anniversary date of the passing of this by-law, in the form prescribed in Schedule III, on the matters dealt with in the previous year, the targets set by the Municipality in the previous year, and the targets to be achieved in the next year, including the following capabilities:

- (a) service delivery and communications with the public;
- (b) governance, leadership and strategic direction;
- (c) people management.

**Rapport annuel**

8. La Municipalité rédige et présente un rapport tous les ans, à la date anniversaire de l'adoption du présent règlement, en la forme prescrite à l'annexe III, portant sur les questions traitées durant l'année précédente, sur les cibles visées par la Municipalité durant l'année précédente, et sur les cibles à atteindre au cours de la prochaine année, notamment quant aux capacités suivantes :

- a) la prestation de services et les communications avec le public;
- b) la gouvernance, le leadership et l'orientation stratégique;
- c) la gestion de personnes.

**Repeal**

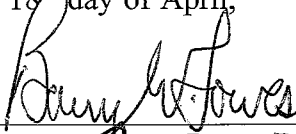
9. By-law #14-2019 is hereby repealed.

**Abrogation**

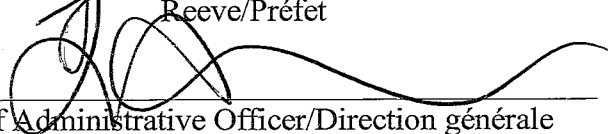
9. Le règlement #14-2019 est abrogé par le présent règlement.

**DONE AND PASSED** as a by-law of the Rural Municipality of Ellice - Archie in the Province of Manitoba this 18<sup>th</sup> day of April, 2024.

**FAIT ET ADOPTÉ** comme règlement de la Municipalité rurale de Ellice - Archie, dans la province du Manitoba ce 18<sup>ème</sup> jour de avril, 2024.



Reeve/Préfet



Chief Administrative Officer/Direction générale

Read a first time this 9<sup>th</sup> day of November, 2023.

Adopté en première lecture le 9<sup>ème</sup> jour de novembre 2023.

Read a second time this 9<sup>th</sup> day of November, 2023.

Adopté en deuxième lecture le 9<sup>ème</sup> jour de novembre 2023.

Read a third time this 18<sup>th</sup> day of April, 2024.

Adopté en troisième lecture le 18<sup>ème</sup> jour de avril 2024.

## Municipal Maturity Model (3M)

### Background and basic principles

Manitoba's bilingual municipalities want to fully embrace their commitment to official languages<sup>1</sup>. To support them, the AMBM has developed this Municipal Maturity Model (3M) for the delivery of municipal services in Canada's two official languages.

The Model<sup>2</sup> is a practical tool that includes three levels of maturity that correspond to different stages of organizational maturity of a municipality in the delivery of services in both official languages. In addition to measuring a municipality's current level of maturity, the 3M allows the municipality to identify its strengths and challenges and to determine what it needs to do to continue to move forward and improve based on its own official languages commitments.

### Areas of activity

The Manitoba Bilingual Municipalities Maturity Model is structured into three different areas of activity:

1. Service delivery and communications with the public
  - ⇒ The municipality takes into account its official languages commitments when delivering services to and communicating with the public.
2. Governance, leadership and strategic direction
  - ⇒ The municipality's commitment to provide services in both official languages is embedded into the governance of the municipality and integrated into its strategic direction. Leaders foster, support and promote official languages as a core value of the municipality, and ensure compliance with its official languages commitments.
3. People management
  - ⇒ The municipality takes into account its official languages commitments to enable the effective use of human resources and increased employee engagement.

---

<sup>1</sup> The Canada-Manitoba Agreement on French Language Services (CMAFLS) 2018-2019 - 2022-23 calls for increased targets for bilingual municipalities in Manitoba to provide services in both official languages.

<sup>2</sup> This Maturity Model is based on the Official Languages Maturity Model as created and deployed by the Office of the Commissioner of Official Languages (OCOL) in 2021.

## 1. Service delivery and communications with the public

The municipality takes into account its official languages commitments when delivering services to and communicating with the public.

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
<b>A1. SERVICE DELIVERY</b>	<p><b>A1.1 Availability of services in both official languages</b> The municipality provides services in both official languages.</p> <p><b>A1.2 Active offer</b> The municipality makes an active offer of service in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 1</b> Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b> Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b> Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
		<p>Employees are informed of the municipality's commitment to provide services in both official languages. Service in both official languages is delivered inconsistently by employees.</p>	<p>Level 1 met + The municipality has established a partially structured approach to support its employees in providing services in both official languages.</p>	<p>Level 2 met + The municipality has established a structured approach to support its employees in providing services in both official languages. Employees are assessed thereon.</p>

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
		<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
	<p><b>A1.3 Capacity to provide services in both official languages</b></p> <p>The municipality ensures that it has adequate capacity in terms of human resources to provide services in both official languages in accordance with its commitments.</p>	<p>The municipality makes an informal assessment of its overall capacity to provide services in both official languages.</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality has the necessary evidence to: 1) objectively assess its overall capacity to provide services in both official languages; and 2) determine the number of bilingual positions (including the linguistic profile of those positions) required to ensure sufficient bilingual capacity to meet the municipality's commitments.</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality has the necessary evidence to: 1) objectively assess its overall capacity to provide services in both official languages, 2) determine the number of bilingual positions (including the linguistic profile of those positions) required to ensure sufficient bilingual capacity to meet the municipality's commitments, and 3) schedule and assign employees taking into account their linguistic profile and the capacity necessary to meet its commitments.</p>
	<p><b>A1.4 Understanding of the public's official languages needs</b></p> <p>The municipality understands the public's official languages needs</p>	<p>The municipality conducts an informal assessment of the official languages needs of its</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality has the necessary evidence to objectively assess the official languages needs of its population. It takes the needs of the</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality has the necessary evidence to objectively assess the official language needs of its population. This data is updated</p>

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
<p><b>A2. PUBLIC COMMUNICATIONS:</b> The municipality provides communications and information to the public in both official languages.</p>	<p><b>A2.1 Media environment</b> The municipality considers its official languages commitments in its relations with the media.</p>	<p><b>LEVEL 1</b> Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b> Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b> Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
		<p>and takes them into account when providing services.</p>	<p>population, particularly the OLMCS<sup>3</sup> it serves.</p>	<p>public into account in its service delivery, where capacity allows.</p>
		<p>The municipality respects its official languages commitments in its relations with the media in an informal and inconsistent manner.</p>	<p>Level 1 met + The municipality is engaged in meeting its official languages commitments in its media relations, within its capacity and resources (choice of messages, media and formats that allow the municipality to inform the public in both official languages).</p>	<p>Level 2 met + The municipality has processes and resources in place to meet its official languages commitments in its media relations, based on its capacity and resources (choice of messages, media and formats that allow the municipality to inform the public in both official languages). It has monitoring mechanisms in place to ensure that defined processes are used effectively.</p>

<sup>3</sup> Official Language Minority Community (OLMC).



CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
		<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
	<p><b>A2.2 Special events</b></p> <p>The municipality considers its official languages commitments when organizing special events for the public (annual general meetings, official openings, etc.)</p>	<p>The municipality respects its official languages commitments when it organizes or participates in special events in an informal and inconsistent manner.</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality is engaged in meeting its official languages commitments when developing or delivering information to the public, within its capacity and resources (choice of messages and distribution channels that allow the municipality to inform the public in both official languages).</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality has processes and resources in place to meet its official languages commitments when developing or delivering information to the public, within its capacity and resources (choice of messages and distribution channels that allow the municipality to inform the public in both official languages). It has used effectively.</p>
	<p><b>A2.3 Publications</b></p> <p>The municipality considers its official languages commitments when developing or delivering information to the public. This includes minutes of council meetings, assessment rolls, municipal plans, various reports, guides, public notices, forms, job postings, calls for tenders,</p>	<p>The municipality respects its official languages commitments when developing or delivering information to the public in an informal and inconsistent manner.</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality is engaged in meeting its official languages commitments when developing or delivering information to the public, within its capacity and resources (choice of messages and distribution channels that allow the municipality to inform the public in both official languages).</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality has processes and resources in place to meet its official languages commitments when developing or delivering information to the public, within its capacity and resources (choice of messages and distribution channels that allow the municipality to inform the public in both official languages). It has</p>

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
		<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
	<p>tweets, chats, etc., whether in paper or electronic form (Web sites, social media, newspapers, etc.).</p>			<p>monitoring mechanisms in place to ensure that defined processes are used effectively.</p>
	<p><b>A2.4 Advertising</b></p> <p>The municipality considers its official languages commitments in its advertising campaigns (e.g., advertisements, purchasing ad space or airtime in any media).</p>	<p>The municipality respects its official languages commitments in its advertising campaigns in an informal and inconsistent manner.</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality is engaged in meeting its official languages commitments in its advertising campaigns, within its capacity and resources (choice of messages and distribution channels that allow the municipality to inform the public in both official languages).</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality has processes and resources in place to meet its official languages commitments in its advertising campaigns, within its capacity and resources (choice of messages and distribution channels that allow the municipality to inform the public in both official languages). It has monitoring mechanisms in place to ensure that defined processes are used effectively.</p>

## 2. Governance, leadership and strategic direction

The municipality's commitment to provide services in both official languages is embedded into the governance of the municipality and integrated into its strategic direction. Leaders foster, support and promote official languages as a core value of the municipality, and ensure compliance with its official languages commitments.

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
<b>B1. LEADERSHIP AND ORGANIZATIONAL CULTURE:</b> Official languages are fully integrated into the organizational culture, and leadership is strong.	<b>B1.1 Commitment to official languages</b> The municipality has an up-to-date by-law formalizing its commitment to official languages. It ensures that all elected officials understand its implications and adhere to them.	Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.	Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.	Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.
		The municipality has a summary and comprehensive by-law in place that is over 10 years old.	Level 1 met + The municipality has a detailed and specific by-law in place that is reviewed at least every 10 years. This by-law is shared inconsistently with newly elected officials.	Level 2 met + The municipality has a detailed and specific by-law in place that is reviewed at least every 5 years. This by-law is shared and explained systematically to newly elected officials.
	<b>B1.2 Leadership and activation of commitment to official languages</b> The municipality's leaders <sup>4</sup> lead by example and demonstrate	The municipality has put in place basic mechanisms to manage its official languages commitments. This is done informally and inconsistently,	Level 1 met + The municipality has an official languages champion within its	Level 2 met + The municipality has an official languages champion within its

<sup>4</sup> In the present context, municipal leaders include both elected officials and municipal administrative staff.

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
		<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
	<p>their commitment to official languages in order to promote and foster respect for official languages within the municipal government and to ensure their proper management.</p>	<p>depending on the capacity in place.</p>	<p>administration.<sup>5</sup> The champion works to promote official languages within the municipal government and supports the implementation of the municipality's official languages commitments within the resources available to it.</p>	<p>administration.<sup>6</sup> The champion works to promote official languages within the municipal government and supports the implementation of the municipality's official languages commitments through defined processes and mechanisms. An official languages vision has been developed and communicated to all employees.</p>
	<p><b>B1.3 Action plan for the delivery of municipal services in both official languages</b></p> <p>The municipality has an action plan for the delivery of municipal services in both official languages that allows it to implement its</p>	<p>The municipality would like to develop an action plan for the delivery of municipal services in both official languages but does not have the capacity or resources to do so.</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality has a two-year action plan identifying objectives for the delivery of municipal services in both official languages but is not always able to fully implement it due to lack of capacity and resources.</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality has an annual action plan that identifies objectives for the delivery of municipal services in both official languages. It has the capacity and resources to implement the plan. It has</p>

<sup>5</sup> This is a part-time position.

<sup>6</sup> This is a part-time or full-time position.

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
<p><b>B2. STRATEGIC AND OPERATIONAL PLANNING:</b> Official languages commitments are incorporated into the municipality's priorities and long-term planning.</p>	<p>municipal by-law and meet its official languages commitments.</p> <p><b>B2.1 Resource allocation</b> The municipality ensures that sufficient resources (e.g., financial, human) have been allocated to comply with its official languages commitments.</p>	<p><b>LEVEL 1</b> Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b> Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b> Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
		<p><b>B2.2 Planning processes and alignment with activities</b> The municipal plan and annual action plan take official languages fully into account. Official languages commitments are adapted and incorporated into the strategic planning process, such as the budget,</p>	<p>The municipality allocates resources for official languages informally, and any planning is informal and ad hoc.</p>	<p>Level 1 met + The municipality ensures that resources for official languages are formally allocated in the municipality's annual budget, based on available capacity and resources.</p>
		<p>The municipality does not have an action plan for the delivery of municipal services in both official languages.</p>	<p>Level 1 met + An action plan for the delivery of municipal services in both official languages is in place, but is not integrated into the municipal plan or annual action plan due to lack of resources.</p>	<p>Level 2 met + The action plan for the provision of municipal services in both official languages is integrated into the municipal plan, the annual action plan or both. The municipality has the necessary resources.</p>

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
<b>B3. INFRASTRUCTURE AND ECONOMIC DEVELOPMENT:</b> Official languages commitments are integrated into the municipality's infrastructure priorities and economic development initiatives.	operational planning, resource allocation, and performance measurement.	Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.	Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.	Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.
	<b>B3.1 Physical and service infrastructure</b> The municipality renews and maintains its infrastructure (sustainable development, tourism and digital) in a manner that takes into account its official languages commitments.	The municipality takes into account its official languages commitments in the renewal and maintenance of its infrastructure in an informal and inconsistent manner.	Level 1 met + The municipality takes into account its official languages commitments in the renewal and maintenance of its infrastructure where it has the capacity and resources to do so.	Level 2 met + The municipality develops and implements an infrastructure renewal and maintenance plan that takes into account its official languages commitments, meets the needs of its official language minority population, and promotes its enhancement.
<b>B3.2 Economic development initiatives</b> The municipality initiates and participates in economic development initiatives (tourism,	The municipality takes into account its official languages commitments in economic development on an informal and inconsistent basis.	Level 1 met + The municipality takes into account its official languages commitments in economic development and invests resources to build capacity.	Level 2 met + The municipality develops and implements an economic development plan <sup>7</sup> that takes into account its official languages	

<sup>7</sup> The AMBM encourages the municipality to develop this plan in collaboration with its two subsidiaries: the Economic Development Council for Manitoba Bilingual Municipalities (CDMM) and Eco-West Canada (EWC).

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
	community economic development, entrepreneurship, green economy) within its territory, taking into account its official languages commitments.	<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
				<p>commitments, meets the needs of its official language minority population, and promotes its enhancement.</p>

### 3. People management

The municipality takes into account its official languages commitments to enable the effective use of human resources and increased employee engagement.

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
<p><b>C1. HUMAN RESOURCES PRACTICES:</b> Official languages are integrated into human resources practices.</p>	<p><b>C1.1 Language capabilities</b> The municipality establishes the language proficiency profile required to perform the duties of each position in the municipal government in order to ensure that it has the necessary staffing in place to meet its official languages commitments.</p>	<p><b>Initial stage of maturity.</b> There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>Intermediate stage of maturity.</b> Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>Advanced stage of maturity.</b> Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
		<p>The language proficiency profile required for each position is established in an informal and inconsistent manner.</p>	<p>Level 1 met + The municipality is able to establish the required language proficiency profile for each position to meet its official languages commitments. However, there are inconsistencies and inequities in the application of the related processes.</p>	<p>Level 2 met + The municipality has the capacity, tools and procedures to establish the language proficiency profile required for each position to meet its official languages commitments. Processes are rigorously applied.</p>
	<p><b>C1.2 Recruitment measures</b> The municipality takes measures to promote the recruitment of human</p>	<p>The municipality takes measures informally and on an ad hoc basis to promote the recruitment of</p>	<p>Level 1 met + The municipality promotes and values the recruitment of human resources who are able to speak both official</p>	<p>The municipality systematically posts all its positions in both official languages. The municipality systematically encourages and</p>



CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
		<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
	<p>resources able to speak both official languages.</p>	<p>human resources who are able to speak both official languages.</p>	<p>languages, primarily for designated bilingual positions but also for all positions in the municipal administration.</p>	<p>promotes the recruitment of human resources capable of speaking both official languages for all positions in the municipal administration.</p>
	<p><b>C1.3 Administrative management succession</b> The municipality takes measures to promote the recruitment of administrative managers who are able to speak both official languages.</p>	<p>The municipality takes measures informally and on an ad hoc basis to plan for succession and to promote the recruitment of administrative managers who are able to speak both official languages.</p>	<p><b>Level 1 met +</b> The municipality takes measures to plan for succession and to encourage and promote the recruitment of administrative managers who are able to speak both official languages.</p>	<p><b>Level 2 met +</b> The municipality implements rigorous succession planning mechanisms and systematically recruits administrative managers who are able to speak both official languages.</p>
<p><b>C2. LEARNING, TRAINING AND DEVELOPMENT:</b> Learning, training and development activities take the needs of the municipality and its employees into account in</p>	<p><b>C2.1 Language training and language maintenance</b> The municipality understands its needs in terms of language training and language maintenance</p>	<p>The municipality is aware of its language training and language maintenance needs, but lacks the capacity to meet them.</p>	<p><b>Level 1 met +</b> The municipality is able to determine its language training and maintenance needs as well as the measures to address them informally and on an ad hoc basis.</p>	<p><b>Level 2 met +</b> The municipality takes a formal approach to identifying its language training and maintenance needs and to putting the necessary measures in place to meet those needs.</p>

CAPABILITIES	INDICATORS	LEVELS OF MATURITY		
		LEVEL 1	LEVEL 2	LEVEL 3
order to meet language commitments	takes the necessary measures to meet them <sup>8</sup> .	<p><b>LEVEL 1</b></p> <p>Initial stage of maturity. There are inequalities in the processes in place. The municipality's capacity to deliver services in both official languages needs to be developed.</p>	<p><b>LEVEL 2</b></p> <p>Intermediate stage of maturity. Processes are defined, but there are inconsistencies in their application. The municipality has developed some level of capacity to deliver services in both official languages.</p>	<p><b>LEVEL 3</b></p> <p>Advanced stage of maturity. Processes are defined and standardized. The municipality has developed a significant level of capacity to deliver services in both official languages.</p>
	<p><b>C2.2 Training on the active offer of municipal services in both official languages</b></p> <p>The municipality is cognizant of its training needs regarding the active offer of municipal services in both official languages (and maintenance), and is taking the necessary steps to meet them.</p>	<p>The municipality is aware of its training needs in the active offer of municipal services in both official languages (and maintenance), but does not have the capacity to meet them.</p>	<p>Level 1 met +</p> <p>The municipality is able to identify its training needs in the active offer of municipal services in both official languages (and maintenance) and the measures to meet them informally and on an ad hoc basis.</p>	<p>Level 2 met +</p> <p>The municipality takes a formal approach to identifying its training needs for the active offer of municipal services in both official languages (and maintenance), and to putting the necessary measures in place to meet those needs.</p>

<sup>8</sup> The municipality's language training needs are not necessarily the same as those of its employees (e.g., employees' professional development for career advancement purposes vs. the municipality's need to fulfill its language commitments).

**By-Law #05-2023 Schedule II:  
LEVEL OF MUNICIPAL MATURITY AT THE TIME OF ADOPTION OF  
THE MUNICIPAL MATURITY MODEL FOR BILINGUALISM**

**PART 1: CURRENT LEVEL OF MATURITY AND TARGETED LEVEL OF MATURITY**

**A. Service delivery and communications with the public**

CAPABILITY	INDICATOR	CURRENT LEVEL OF MATURITY				TARGETED LEVEL OF MATURITY			
A1.	A1.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.4	0	1	2	3	0	1	2	3
A2.	A2.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.4	0	1	2	3	0	1	2	3

**B. Governance, leadership and strategic direction**

CAPABILITY	INDICATOR	CURRENT LEVEL OF MATURITY				TARGETED LEVEL OF MATURITY			
B1.	B1.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.3	0	1	2	3	0	1	2	3
B2.	B2.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	B2.2	0	1	2	3	0	1	2	3
B3.	B3.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	B3.2	0	1	2	3	0	1	2	3

**C. People management**

CAPABILITY	INDICATOR	CURRENT LEVEL OF MATURITY				TARGETED LEVEL OF MATURITY			
C1.	C1.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.3	0	1	2	3	0	1	2	3
C2.	C2.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	C2.2	0	1	2	3	0	1	2	3

## PART 2: ANNUAL ACTION PLAN

For each of the indicators in the Municipal Maturity Model for Bilingualism, the Municipality intends to take the following actions to achieve its targets.

### A. Service delivery and communications with the public

CAPABILITY	INDICATOR	ACTIONS TO BE TAKEN TO ACHIEVE TARGET FOR EACH INDICATOR
A1.	A1.1	
	A1.2	
	A1.3	
	A1.4	
A2.	A2.1	
	A2.2	
	A2.3	
	A2.4	

### B. Governance, leadership and strategic direction

CAPABILITY	INDICATOR	ACTIONS TO BE TAKEN TO ACHIEVE TARGET FOR EACH INDICATOR
B1.	B1.1	
	B1.2	
	B1.3	
B2.	B2.1	
	B2.2	
B3.	B3.1	
	B3.2	

### C. People management

CAPABILITY	INDICATOR	ACTIONS TO BE TAKEN TO ACHIEVE TARGET FOR EACH INDICATOR
C1.	C1.1	
	C1.2	
	C1.3	
C2.	C2.1	
	C2.2	

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Reeve/Mayor

\_\_\_\_\_  
Chief Administrative Officer

**By-Law #05-2023 Schedule III:  
ANNUAL REPORT ON THE LEVEL OF MATURITY UNDER THE  
MUNICIPAL MATURITY MODEL FOR BILINGUALISM**

**PART 1: LEVEL OF MATURITY**

**A. Service delivery and communications with the public**

CAP.	IND.	LAST YEAR'S LEVEL OF MATURITY				CURRENT LEVEL OF MATURITY				TARGETED LEVEL OF MATURITY			
		0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
A1.	A1.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.4	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
A2.	A2.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.4	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

**B. Governance, leadership and strategic direction**

CAP.	IND.	LAST YEAR'S LEVEL OF MATURITY				CURRENT LEVEL OF MATURITY				TARGETED LEVEL OF MATURITY			
		0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
B1.	B1.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
B2.	B2.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B2.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
B3.	B3.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B3.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

**C. People management**

CAP.	IND.	LAST YEAR'S LEVEL OF MATURITY				CURRENT LEVEL OF MATURITY				TARGETED LEVEL OF MATURITY			
		0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
C1.	C1.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
C2.	C2.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	C2.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

## PART 2: ANNUAL ACTION PLAN

If last year's targets were met, indicate how they were met.

If last year's targets were not met, indicate why, and how this could be remedied.

The Municipality will achieve the targets identified in Part 1 by taking the following actions:

### A. Service delivery and communications with the public

CAPABILITY	INDICATOR	OBSERVATIONS ON LAST YEAR'S TARGETS	ACTIONS TO BE TAKEN TO ACHIEVE TARGET BY NEXT YEAR
A1.	A1.1		
	A1.2		
	A1.3		
	A1.4		
A2.	A2.1		
	A2.2		
	A2.3		
	A2.4		

### B. Governance, leadership and strategic direction

CAPABILITY	INDICATOR	OBSERVATIONS ON LAST YEAR'S TARGETS	ACTIONS TO BE TAKEN TO ACHIEVE TARGET BY NEXT YEAR
B1.	B1.1		
	B1.2		
	B1.3		
B2.	B2.1		
	B2.2		
B3.	B3.1		
	B3.2		

### C. People management

CAPABILITY	INDICATOR	OBSERVATIONS ON LAST YEAR'S TARGETS	ACTIONS TO BE TAKEN TO ACHIEVE TARGET BY NEXT YEAR
C1.	C1.1		
	C1.2		
	C1.3		
C2.	C2.1		
	C2.2		

## Modèle de maturité municipal (3M)

### Contexte et principes de base

Les municipalités bilingues du Manitoba veulent pleinement assumer leur engagement en matière de langues officielles<sup>1</sup>. Afin de les appuyer, l'AMBM a élaboré le présent Modèle de maturité municipal (3M) entourant la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles du Canada.

Ce Modèle<sup>2</sup> se veut un outil pratique comprenant trois niveaux de maturité correspondant à différents stades de maturité organisationnelle d'une municipalité en matière de prestation de services dans les deux langues officielles. En plus de mesurer où se situe la municipalité, le 3M permet à celle-ci de constater ses forces, d'identifier ses défis et d'établir ce qu'elle doit faire pour continuer d'avancer et de s'améliorer en fonction de ses propres engagements en matière de langues officielles.

### Trois secteurs d'activités

Le Modèle de maturité des municipalités bilingues du Manitoba est structuré selon trois différents secteurs d'activités :

1. Prestation de services et communications avec le public
  - ⇒ La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles lorsqu'elle communique avec le public et qu'elle lui offre des services.
2. Gouvernance, leadership et orientation stratégique
  - ⇒ L'engagement de la municipalité à offrir une prestation de services dans les deux langues officielles est enchâssée dans sa gouvernance et intégré à ses stratégies et priorités. Les dirigeants assurent la promotion et le soutien des langues officielles en tant que valeur fondamentale de la municipalité, en plus de veiller au respect de ses engagements en matière de langues officielles.
3. Gestion des personnes
  - ⇒ La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles pour une utilisation efficace des ressources humaines et une mobilisation accrue des employés.

---

<sup>1</sup> L'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français (ECMSF) 2018-2019 – 2022-23 prévoit d'ailleurs l'atteinte de cibles accrues de la part des municipalités bilingues du Manitoba en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.

<sup>2</sup> Ce Modèle de maturité s'inspire du Modèle de maturité des langues officielles tel que créé et déployé par le Commissariat aux langues officielles (CLO) en 2021.

## 1. Prestation de services et communications avec le public

La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles lorsqu'elle communique avec le public et qu'elle lui offre des services.

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
<b>A1. PRESTATION DE SERVICES</b>	<b>A1.1 Disponibilité des services dans les deux langues officielles</b> La municipalité offre des services dans les deux langues officielles.	Les employés sont informés de l'engagement de la municipalité de fournir des services dans les deux langues officielles. La prestation de services dans les deux langues officielles est pratiquée de façon aléatoire par les employés.	Niveau 1 atteint + La municipalité a établi une approche partiellement structurée pour appuyer ses employés dans la prestation de services dans les deux langues officielles.	Niveau 2 atteint + La municipalité a établi une approche structurée pour appuyer ses employés dans la prestation de services dans les deux langues officielles. Les employés sont évalués à cet égard.
	<b>A1.2 Offre active</b> La municipalité fait l'offre active de services dans les deux langues officielles.	Les employés sont informés de l'engagement de la municipalité de faire une offre active de service dans les deux langues officielles. L'offre active de services dans les deux langues	Niveau 1 atteint + La municipalité a établi une approche partiellement structurée pour appuyer ses employés dans l'offre active de services dans les deux langues officielles.	Niveau 2 atteint + La municipalité a établi une approche structurée pour appuyer ses employés dans l'offre active de services dans les deux langues



CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
		<p>officielles est pratiquée de façon aléatoire par les employés.</p>		<p>officielles. Les employés sont évalués à cet égard.</p>
	<p><b>A1.3 Capacité de fournir des services dans les deux langues officielles</b></p> <p>La municipalité s'assure d'avoir une capacité adéquate en ressources humaines pour offrir les services dans les deux langues officielles en fonction de ses engagements.</p>	<p>La municipalité fait une évaluation informelle de sa capacité globale à fournir des services dans les deux langues officielles.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité dispose des données probantes nécessaires pour : 1) évaluer objectivement sa capacité globale à fournir des services dans les deux langues officielles et 2) déterminer le nombre de postes bilingues (y compris le profil linguistique de ces postes) nécessaire pour garantir une capacité bilingue suffisante afin de remplir les engagements de la municipalité.</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité dispose des données probantes nécessaires pour : 1) évaluer objectivement sa capacité globale à fournir des services dans les deux langues officielles, déterminer le nombre de postes bilingues (y compris le profil linguistique de ces postes) nécessaire pour garantir une capacité bilingue suffisante afin de remplir les engagements de la municipalité et 3) établir l'horaire de travail et l'affectation des employés en tenant compte de leur profil linguistique et de la capacité</p>

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	<b>A1.4 Compréhension des besoins du public en matière de langues officielles</b>	<p>La municipalité fait une évaluation informelle des besoins de sa population en matière de langues officielles, en particulier les CLOSM<sup>3</sup> qu'elle dessert.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité dispose des données probantes nécessaires pour évaluer objectivement les besoins de sa population en matière de langues officielles. Elle tient compte des besoins du public dans sa prestation de services lorsque sa capacité lui permet.</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité dispose des données probantes nécessaires pour évaluer objectivement les besoins de sa population en matière de langues officielles. Ces données sont mises à jour régulièrement. Elle tient compte de ces besoins dans sa prestation de services. Elle tient compte des besoins du public lorsqu'elle planifie sa prestation de services.</p>
<b>A2. COMMUNICATIONS</b>	<b>A2.1 Environnement médiatique</b>	<p>La municipalité respecte ses engagements en matière de langues officielles dans ses</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité s'investit à respecter ses engagements en matière de</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité a mis en place des processus et des ressources lui</p>
	<b>PUBLIQUES</b> : Les			

<sup>3</sup> Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
communications et les renseignements sont transmis au public dans les deux langues officielles.	langues officielles dans ses relations avec les médias.	Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.	Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.	Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.
		relations avec les médias de façon informelle et aléatoire.	langues officielles dans ses relations avec les médias, en fonction de ses capacités et de ses ressources (choix des messages, des médias et des formats qui permettent à la municipalité d'informer le public dans les deux langues officielles).	permettant de respecter ses engagements en matière de langues officielles dans ses relations avec les médias, en fonction de ses capacités et de ses ressources (choix des messages, des médias et des formats qui permettent à la municipalité d'informer le public dans les langues officielles). Elle dispose de mécanismes de surveillance pour s'assurer que les processus définis sont efficacement utilisés.
	<b>A2.2 Événements spéciaux</b> La municipalité prend en compte ses engagements en matière de langues officielles lorsqu'elle organise des événements spéciaux (assemblée générale	La municipalité respecte ses engagements en matière de langues officielles lors de l'organisation d'événements spéciaux (ou de la participation à	Niveau 1 atteint + La municipalité s'investit à respecter ses engagements en matière de langues officielles lors de l'organisation d'événements spéciaux (ou de la participation à ces derniers)	Niveau 2 atteint + La municipalité a mis en place des processus et des ressources lui permettant de respecter ses engagements en matière de langues officielles lors de l'organisation

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	annuelle, ouverture officielle, etc.)	ces derniers) de façon informelle et aléatoire.	et a développé un certain niveau de capacités à cet égard.	d'événements spéciaux (ou de la participation à ces derniers) et a développé un niveau appréciable de capacités à cet égard. Elle dispose de mécanismes de surveillance pour s'assurer que les processus définis sont efficacement utilisés.
	<p><b>A2.3 Publications</b></p> <p>La municipalité prend en compte ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre de la production et de la diffusion d'information au public. Ceci inclut les procès-verbaux des séances du conseil, les rôles d'évaluation, des plans municipaux, des rapports divers, des guides, des avis publics, des formulaires, des offres d'emplois,</p>	La municipalité respecte ses engagements en matière de langues officielles lors de la production et de la diffusion d'information au public de façon informelle et aléatoire.	Niveau 1 atteint + La municipalité s'investit à respecter ses engagements en matière de langues officielles lors de la production et de la diffusion d'information au public, en fonction de ses capacités et de ses ressources (choix des messages et des canaux de diffusion qui permettent à la municipalité d'informer le public dans les deux langues officielles).	Niveau 2 atteint + La municipalité a mis en place des processus et des ressources lui permettant de respecter ses engagements en matière de langues officielles dans la production et la diffusion d'information au public, en fonction de ses capacités et de ses ressources (choix des messages et des canaux de diffusion qui permettent à la municipalité d'informer le public dans les deux

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	<p>des appels d'offres, des gazouillis, du clavardage, etc., que ce soit sous forme papier ou électronique (sites Web, médias sociaux, journaux et autres).</p>			<p>langues officielles). Elle dispose de mécanismes de surveillance pour s'assurer que les processus définis sont efficacement utilisés.</p>
	<p><b>A2.4 Publicité</b></p> <p>La municipalité prend en compte ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre de ses campagnes publicitaires (annonces, achat d'espace publicitaire ou achat de temps dans n'importe quel média).</p>	<p>La municipalité respecte ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre de ses campagnes publicitaires de façon informelle et aléatoire.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité s'investit à respecter ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre de ses campagnes publicitaires, en fonction de ses capacités et de ses ressources (choix des messages et des canaux de diffusion qui permettent à la municipalité d'informer le public dans les deux langues officielles).</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité a mis en place des processus et des ressources lui permettant de respecter ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre de ses campagnes publicitaires en fonction de ses capacités et de ses ressources (choix des messages et des canaux de diffusion qui permettent à la municipalité d'informer le public dans les deux langues officielles). Elle dispose de mécanismes de surveillance pour s'assurer que les</p>

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
				processus définis sont efficacement utilisés.

## 2. Gouvernance, leadership et orientation stratégique

L'engagement de la municipalité à offrir une prestation de services dans les deux langues officielles est enchâssée dans sa gouvernance et intégré à ses stratégies et priorités. Les dirigeants assurent la promotion et le soutien des langues officielles en tant que valeur fondamentale de la municipalité, en plus de veiller au respect de ses engagements en matière de langues officielles.

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<p><b>B1. LEADERSHIP ET CULTURE</b></p> <p><b>ORGANISATIONNELLE :</b></p> <p>Les langues officielles sont bien intégrées au sein de la culture organisationnelle, et un leadership fort existe.</p>	<p><b>B1.1 Engagement envers les langues officielles</b></p> <p>La municipalité dispose d'un règlement à jour officialisant son engagement envers les langues officielles. Elle s'assure que l'ensemble des élus comprend ses implications et y adhère.</p> <p><b>B1.2 Leadership et activation de l'engagement envers les langues officielles</b></p> <p>Les leaders<sup>4</sup> de la municipalité mènent par l'exemple et démontrent leur engagement envers les langues officielles afin</p>	<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
		<p>La municipalité a mis en place un règlement municipal sommaire et global qui date de plus de 10 ans.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité a mis en place un règlement municipal précis et détaillé qui est révisé au moins à tous les 10 ans. Ce règlement est partagé aléatoirement aux nouveaux élus.</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité a mis en place un règlement municipal précis et détaillé qui est révisé au moins à tous les 5 ans. Ce règlement est partagé et expliqué systématiquement aux nouveaux élus.</p>
		<p>La municipalité a mis en place des mécanismes de base pour assurer la gestion de ses engagements en langues officielles. Le tout s'effectue de façon informelle et aléatoire, selon les capacités en place.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité dispose d'un champion des langues officielles au sein de son administration<sup>5</sup>. Celui-ci s'emploie à promouvoir les langues officielles à l'intérieur de l'appareil municipal et favorise la mise en</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité dispose d'un champion des langues officielles au sein de son administration<sup>6</sup>. Celui-ci s'emploie à promouvoir les langues officielles à l'intérieur de l'appareil municipal et favorise la mise en</p>

<sup>4</sup> Dans le contexte présent, les leaders de la municipalité représentent à la fois les élus et les directions générales municipales.

<sup>5</sup> Il s'agit d'un poste à temps partiel.

<sup>6</sup> Il s'agit d'un poste à temps partiel ou à temps complet.

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	de promouvoir et de favoriser le respect des langues officielles au sein de l'appareil municipal, et d'en assurer la bonne gestion.		œuvre des engagements en matière de langues officielles de la municipalité en fonction des ressources à sa disposition.	œuvre des engagements en matière de langues officielles de la municipalité en s'appuyant sur des processus et des mécanismes définis. Une vision des langues officielles a été élaborée et communiquée à l'ensemble des employés.
	<b>B1.3 Plan d'action pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles</b> La municipalité dispose d'un plan d'action pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles lui permettant de mettre en œuvre son règlement municipal et de	La municipalité souhaiterait se munir d'un plan d'action pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles, mais ne dispose pas des capacités ni des ressources nécessaires pour ce faire.	Niveau 1 atteint + La municipalité dispose d'un plan d'action bi-annuel identifiant des objectifs à atteindre en matière de prestation de services municipaux dans les deux langues officielles, mais n'est pas toujours en mesure de le mettre en œuvre pleinement, faute de capacités et de ressources.	Niveau 2 atteint + La municipalité dispose d'un plan d'action annuel identifiant des objectifs à atteindre en matière de prestation de services municipaux dans les deux langues officielles. Elle possède les capacités et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Elle met en place des mécanismes de responsabilisation pour assurer sa réalisation.



CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	rencontrer ses engagements en matière de langues officielles.			
<b>B2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE :</b> Les engagements en matière de langues officielles sont intégrés aux priorités de la municipalité et à sa planification à long terme.	<b>B2.1 Allocation des ressources</b> La municipalité assure l'allocation des ressources (financières, humaines, etc.) afin de respecter ses engagements en matière de langues officielles.	La municipalité alloue des ressources pour les langues officielles de façon informelle, et toute planification est informelle et ad hoc.	Niveau 1 atteint + La municipalité s'assure d'allouer formellement des ressources pour les langues officielles dans le budget annuel de la municipalité, en fonction des capacités et des ressources dont ils disposent.	Niveau 2 atteint + La municipalité s'assure d'allouer formellement des ressources pour les langues officielles dans le budget annuel de la municipalité. Des liens formels existent entre les objectifs fixés en matière de langues officielles et l'allocation des ressources pour atteindre ces objectifs.
	<b>B2.2 Processus de planification et harmonisation avec les activités</b> Le plan municipal et le plan d'action annuel tiennent pleinement compte des langues officielles. Les engagements en	La municipalité ne dispose d'aucun plan d'action pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles.	Niveau 1 atteint + Un plan d'action pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles est en place, mais n'est pas intégré dans le plan municipal ni dans le plan d'action annuel, faute de ressources.	Niveau 2 atteint + Le plan d'action pour la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles est intégré dans le plan municipal et/ou dans le plan d'action annuel. La municipalité dispose des ressources nécessaires.

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	matière de langues officielles sont adaptés et intégrés au processus de planification stratégique, comme le budget, la planification opérationnelle, l'allocation des ressources et la mesure du rendement.	<p><b>NIVEAU 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
<p><b>B3. INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> : Les engagements en matière de langues officielles sont intégrés aux priorités de la municipalité en matière d'infrastructures et d'initiatives de développement économique</p>	<p><b>B3.1 Infrastructures physiques et de services</b></p> <p>La municipalité renouvelle et maintient ses infrastructures (développement durable, touristiques et numériques) en tenant compte de ses engagements en matière de langues officielles.</p>	<p>La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre du renouvellement et du maintien de ses infrastructures de manière informelle et aléatoire.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles dans le cadre du renouvellement et du maintien de ses infrastructures lorsqu'elle dispose des capacités et des ressources pour le faire.</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité élabore et met en oeuvre un plan de renouvellement et de maintien de ses infrastructures tenant compte de ses engagements en matière de langues officielles, répondant aux besoins de sa population de langue officielle en situation minoritaire et favorisant l'épanouissement de celle-ci.</p>
	<b>B3.2 Initiatives de développement économique</b>	La municipalité tient compte de ses engagements en matière de	Niveau 1 atteint +	Niveau 2 atteint +

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	La municipalité initie et s'associe à des initiatives de développement économique (tourisme, développement économique communautaire, entrepreneuriat, économie verte) sur son territoire en tenant compte de ses engagements en matière de langues officielles.	langues officielles en matière de développement économique de manière informelle et aléatoire.	La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles en matière de développement économique et investit des ressources pour développer ses capacités.	La municipalité élabore et met en oeuvre un plan de développement économique <sup>7</sup> tenant compte de ses engagements en matière de langues officielles, répondant aux besoins de sa population de langue officielle en situation minoritaire et favorisant l'épanouissement de celle-ci.
		Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.	Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.	Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.

<sup>7</sup> L'AMBM encourage la municipalité à développer ce plan en collaboration avec ses deux filiales : le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) et Éco-Ouest Canada (ÉOC).

### 3. Gestion des personnes

La municipalité tient compte de ses engagements en matière de langues officielles pour une utilisation efficace des ressources humaines et une mobilisation accrue des employés.

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<p><b>C1. PRATIQUES EN RESSOURCES HUMAINES :</b> Les langues officielles sont intégrées dans les pratiques en ressources humaines.</p>	<p><b>C1.1 Capacités linguistiques</b> La municipalité établit le profil de compétences langagières requis pour accomplir les tâches de chacun des postes de l'appareil municipal de sorte à mettre en place les effectifs lui permettant de respecter ses engagements en matière de langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 1</b> Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 2</b> Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>NIVEAU 3</b> Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
		<p>Le profil de compétences langagières requis pour chacun des postes est établi de manière informelle et aléatoire.</p>	<p>Niveau 1 atteint + La municipalité est en mesure d'établir le profil de compétences langagières requis pour chaque poste afin de respecter ses engagements en matière de langues officielles. Toutefois, on retrouve des incohérences et des inégalités dans l'application des processus y étant reliés.</p>	<p>Niveau 2 atteint + La municipalité dispose des capacités, des outils et des procédures pour établir le profil de compétences langagières requis pour chaque poste afin de respecter ses engagements en matière de langues officielles. L'application des processus est effectuée de façon rigoureuse.</p>

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p><b>Niveau 1</b></p> <p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>Niveau 2</b></p> <p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p><b>Niveau 3</b></p> <p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	<p><b>C1.2 Mesures de recrutement</b></p> <p>La municipalité prend des mesures pour favoriser le recrutement de ressources humaines en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.</p>	<p>La municipalité prend des mesures de façon ad hoc et informelle pour favoriser le recrutement de ressources humaines en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité favorise et valorise le recrutement de ressources humaines en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles, en priorité pour les postes désignés bilingues mais également pour l'ensemble des postes de l'appareil municipal.</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>Systématiquement, la municipalité affiche l'ensemble de ses postes dans les deux langues officielles. Systématiquement, elle favorise et valorise le recrutement de ressources humaines en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles pour l'ensemble des postes de l'appareil municipal.</p>
	<p><b>C1.3 Relève des directions générales</b></p> <p>La municipalité prend des mesures pour favoriser le recrutement de directions générales en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.</p>	<p>La municipalité prend des mesures de façon ad hoc et informelle pour planifier la relève et favoriser le recrutement de directions générales en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.</p>	<p>Niveau 1 atteint +</p> <p>La municipalité prend des mesures pour planifier la relève, en plus de favoriser et valoriser le recrutement des directions générales en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.</p>	<p>Niveau 2 atteint +</p> <p>La municipalité met en place des mécanismes rigoureux pour planifier la relève et recruter systématiquement des directions générales en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.</p>

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>C2. APPRENTISSAGE, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT</b> : Les activités d'apprentissage, de formation et de perfectionnement tiennent compte des besoins de la municipalité et de ses employés dans le but de respecter les engagements en matière de langues officielles	<b>C2.1 Formation linguistique et maintien des acquis linguistiques</b> La municipalité connaît ses besoins en matière de formation linguistique et de maintien des acquis linguistiques, et prend les mesures nécessaires pour y répondre <sup>8</sup> .	Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.	Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.	Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.
		La municipalité est consciente de ses besoins en formation linguistique et en maintien des acquis, mais ne dispose pas des capacités pour y répondre.	Niveau 1 atteint + La municipalité est en mesure de déterminer ses besoins en formation linguistique et en maintien des acquis linguistiques ainsi que les mesures pour y répondre de façon ad hoc et informelle.	Niveau 2 atteint + La municipalité adopte une approche formelle pour définir ses besoins en formation linguistique et en maintien des acquis linguistiques ainsi que pour mettre les mesures nécessaires en place pour répondre à ces besoins.
	<b>C2.2 Formation sur l'offre active de services municipaux dans les deux langues officielles</b>	La municipalité est consciente de ses besoins en formation sur l'offre active de services municipaux dans les deux langues officielles (et de maintien	Niveau 1 atteint + La municipalité est en mesure de déterminer ses besoins en formation sur l'offre active de services municipaux dans les deux langues	Niveau 2 atteint + La municipalité adopte une approche formelle pour définir ses besoins en formation sur l'offre active de services municipaux dans

<sup>8</sup> Les besoins de l'organisation en formation linguistique ne sont pas forcément les mêmes que ceux de ses employés. Par exemple, le perfectionnement professionnel des employés (pour l'avancement de carrière) vs le besoin de l'organisation pour respecter ses engagements en matière de langues officielles.

CAPACITÉS	INDICATEURS	NIVEAUX DE MATURITÉ		
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
		<p>Stade initial de maturité. On retrouve des inégalités dans les processus en place. Les capacités de la municipalité sont à développer en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p>Stade intermédiaire de maturité. Les processus sont définis, mais on retrouve certaines incohérences dans leur application. La municipalité a développé un certain niveau de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>	<p>Stade avancé de maturité. Les processus sont définis et normalisés. La municipalité a développé un niveau appréciable de capacités en matière de prestation de services dans les deux langues officielles.</p>
	<p>La municipalité connaît ses besoins en matière de formation sur l'offre active de services municipaux dans les deux langues officielles (et de maintien des acquis), et prend les mesures nécessaires pour y répondre.</p>	<p>des acquis), mais ne dispose pas des capacités pour y répondre.</p>	<p>officielles (et de maintien des acquis), ainsi que les mesures pour y répondre de façon ad hoc et informelle.</p>	<p>les deux langues officielles (et de maintien des acquis), ainsi que pour mettre les mesures nécessaires en place pour répondre à ces besoins.</p>

**By-Law #05-2023 Annexe II :**  
**NIVEAU DE MATURITÉ MUNICIPAL AU MOMENT DE L'ADOPTION**  
**DU MODÈLE DE MATURITÉ MUNICIPAL EN MATIÈRE DE**  
**BILINGUISME**

**PARTIE 1 : NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL ET NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ**

**A. Prestation de services et communications avec le public**

CAPACITÉ	INDICATEUR	NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL				NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ			
		0	1	2	3	0	1	2	3
A1.	A1.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.4	0	1	2	3	0	1	2	3
A2.	A2.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.4	0	1	2	3	0	1	2	3

**B. Gouvernance, leadership et orientation stratégique**

CAPACITÉ	INDICATEUR	NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL				NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ			
		0	1	2	3	0	1	2	3
B1.	B1.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.3	0	1	2	3	0	1	2	3
B2.	B2.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	B2.2	0	1	2	3	0	1	2	3
B3.	B3.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	B3.2	0	1	2	3	0	1	2	3

**C. Gestion de personnes**

CAPACITÉ	INDICATEUR	NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL				NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ			
		0	1	2	3	0	1	2	3
C1.	C1.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.2	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.3	0	1	2	3	0	1	2	3
C2.	C2.1	0	1	2	3	0	1	2	3
	C2.2	0	1	2	3	0	1	2	3



## PARTIE 2 : PLAN D'ACTION ANNUEL

Pour chacun des indicateurs du Modèle de maturité municipal en matière de bilinguisme, la Municipalité compte poser les gestes suivants pour atteindre ses cibles.

### A. Prestation de services et communications avec le public

CAPACITÉ	INDICATEUR	ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES CIBLES POUR CHAQUE INDICATEUR
A1.	A1.1	
	A1.2	
	A1.3	
	A1.4	
A2.	A2.1	
	A2.2	
	A2.3	
	A2.4	

### B. Gouvernance, leadership et orientation stratégique

CAPACITÉ	INDICATEUR	ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES CIBLES POUR CHAQUE INDICATEUR
B1.	B1.1	
	B1.2	
	B1.3	
B2.	B2.1	
	B2.2	
B3.	B3.1	
	B3.2	

### C. Gestion de personnes

CAPACITÉ	INDICATEUR	ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES CIBLES POUR CHAQUE INDICATEUR
C1.	C1.1	
	C1.2	
	C1.3	
C2.	C2.1	
	C2.2	

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Préfet/Maire

\_\_\_\_\_  
Direction générale

**By-Law #05-2023 Annexe III :**  
**RAPPORT ANNUEL SUR LE NIVEAU DE MATURITÉ MUNICIPAL**  
**DANS LE CADRE DU MODÈLE DE MATURITÉ MUNICIPAL EN**  
**MATIÈRE DE BILINGUISME**

**PARTIE 1 : NIVEAUX DE MATURITÉ**

**A. Prestation de services et communications avec le public**

CAP.	IND.	NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ L'ANNÉE DERNIÈRE				NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL				NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ			
		0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
A1.	A1.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A1.4	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
A2.	A2.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	A2.4	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

**B. Gouvernance, leadership et orientation stratégique**

CAP.	IND.	NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ L'ANNÉE DERNIÈRE				NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL				NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ			
		0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
B1.	B1.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B1.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
B2.	B2.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B2.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
B3.	B3.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	B3.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

**C. Gestion de personnes**

CAP.	IND.	NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ L'ANNÉE DERNIÈRE				NIVEAU DE MATURITÉ ACTUEL				NIVEAU DE MATURITÉ CIBLÉ			
		0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
C1.	C1.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	C1.3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
C2.	C2.1	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
	C2.2	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

## PARTIE 2 : PLAN D'ACTION ANNUEL

Si les cibles de l'année dernière ont été atteintes, indiquer comment elles l'ont été.

Si les cibles de l'année dernière n'ont pas été atteintes, indiquer pourquoi, et comment on pourrait y remédier.

La Municipalité atteindra les cibles indiquées dans la Partie 1 en posant les actions suivantes :

### A. Prestation de services et communications avec le public

CAPACITÉ	INDICATEUR	OBSERVATIONS SUR LES CIBLES DE L'ANNÉE DERNIÈRE	ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES CIBLES D'ICI L'ANNÉE PROCHAINE
A1.	A1.1		
	A1.2		
	A1.3		
	A1.4		
A2.	A2.1		
	A2.2		
	A2.3		
	A2.4		

### B. Gouvernance, leadership et orientation stratégique

CAPACITÉ	INDICATEUR	OBSERVATIONS SUR LES CIBLES DE L'ANNÉE DERNIÈRE	ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES CIBLES D'ICI L'ANNÉE PROCHAINE
B1.	B1.1		
	B1.2		
	B1.3		
B2.	B2.1		
	B2.2		
B3.	B3.1		
	B3.2		

### C. Gestion de personnes

CAPACITÉ	INDICATEUR	OBSERVATIONS SUR LES CIBLES DE L'ANNÉE DERNIÈRE	ACTIONS À POSER POUR L'ATTEINTE DES CIBLES D'ICI L'ANNÉE PROCHAINE
C1.	C1.1		
	C1.2		
	C1.3		
C2.	C2.1		
	C2.2		